

## II. L'économie de la fonctionnalité et de la coopération

### Un nouveau modèle économique, levier de développement des territoires

**Christian du Tertre, Patrice Vuidel**

DANS **PROSPECTIVE ET CO-CONSTRUCTION DES TERRITOIRES AU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE 2020**, PAGES 163 À 174

ÉDITIONS **HERMANN**

DOI [10.3917/herm.laudi.2020.01.0165](https://doi.org/10.3917/herm.laudi.2020.01.0165)

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/prospective-et-co-construction-des-territoires--9791037002143-page-163?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Hermann.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## II

# L'économie de la fonctionnalité et de la coopération

*Un nouveau modèle économique,  
levier de développement des territoires*

CHRISTIAN DU TERTRE ET PATRICE VUIDEL<sup>1</sup>

Il existe aujourd’hui un double enjeu majeur pour les territoires : (re)définir un modèle de développement répondant conjointement aux défis écologiques, sociaux, sociétaux<sup>2</sup> et économiques du territoire ; accompagner les opérateurs (publics comme privés) à muter vers un nouveau modèle économique plus à même de porter les enjeux de transition associés aux perspectives de développement durable.

Concevoir et produire des solutions intégrant biens et services à partir de leurs usages et des effets utiles qu’elles induisent de manière systémique sur un plan territorial ; faire coopérer dans cette perspective les acteurs des territoires infranationaux en les incitant à sortir d’une activité de travail conçue et exercée en silos ; réduire de cette manière

---

1. ATEMIS est un laboratoire d’intervention et de recherche qui regroupe une douzaine d’intervenants-chercheurs sur une base pluridisciplinaire (économie, ergonomie, psychodynamique du travail, gestion d’entreprise, aménagement et développement territorial). Au cœur de son projet : la volonté de réintroduire la question de l’émancipation par le travail en lien avec les mutations sociétales et les évolutions des entreprises comme des organismes publics et parapublics, notamment territoriaux, engagés dans les transitions pour un développement durable.

2. L’enjeu social consiste à se préoccuper des inégalités sociales concernant les revenus, les dépenses contraintes et les conditions d’accessibilité aux services privés ou publics ; l’enjeu sociétal consiste à se préoccuper de la façon dont les différents types d’acteurs vivent ensemble, notamment sur les territoires locaux dans tous les domaines de la vie en société.

les impacts négatifs sociaux et écologiques de la dynamique économique actuelle tout en développant ses retombées positives : tels sont les principes de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération appliqués au développement des territoires.

Riche d'opportunités, l'économie de la fonctionnalité et de la coopération nécessite, cependant, de s'atteler à faire évoluer les modes de coopération entre différents types d'acteurs aux compétences complémentaires et, conjointement, le contenu des politiques territoriales. Nous vous présentons ici les grandes lignes de ces transformations.

## I. DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : DES CONSTATS ET DES ENJEUX

Pour les collectivités territoriales soucieuses d'agir sur les plans environnementaux, sociaux et sociétaux, les défis à relever sont nombreux : « bien-vivre alimentaire », « santé physiologique et mentale » des populations, « prévention-gestion des déchets », « mobilité », « transition énergétique », « habiter durablement » le cadre bâti comme le territoire... Néanmoins, les collectivités territoriales peinent à mettre en place des réponses pertinentes. Elles se heurtent à de nombreuses difficultés :

- des actions menées en silos dans le cadre de schémas directeurs alors qu'il serait nécessaire de faire coopérer<sup>3</sup> les différents acteurs publics et privés entre eux ;
- une tendance à vouloir agir directement sur les comportements sans suffisamment penser l'évolution des formes de conscience des acteurs, celle de leurs formes de pensée comme de leurs modes de vie ;
- un financement des initiatives sans avoir élaboré un modèle de dépenses et de revenus capable d'être pérennisé et adapté aux nécessités d'expérimentation sur le long terme.

---

3. La coopération ne consiste pas seulement à sortir de la concurrence (implicite) et à se coordonner. Cela consiste à prendre en compte, dans son activité de travail, les contraintes des partenaires de telle manière que les arbitrages faits dans le réel facilitent l'activité de ces partenaires. Cette dynamique de coopération suppose de connaître les difficultés que rencontrent les partenaires afin de les aider à les surmonter et de connaître leurs évolutions. La mise en place d'une « organisation réflexive », c'est-à-dire permettant de partager l'expérience est, alors, stratégique.

Les entreprises, de leur côté, ont tendance à s'enfermer dans un modèle économique de type « industriel » fondé sur la croissance de la production et de la vente en volume d'offres standardisées (biens comme services) qui les confronte à des marchés saturés et très concurrentiels. Cette intensification de la concurrence provoque des tensions, d'une part sur la conception d'offres pertinentes vis-à-vis des attentes des ménages et des entreprises clientes, d'autre part sur l'emploi et la qualité de vie au travail.

#### **Quatre séries d'objectifs pour créer un terreau favorable à l'émergence d'écosystèmes coopératifs territorialisés**

Pour mettre en œuvre une solution pertinente et durable à l'échelle du territoire, susceptible d'assurer la pérennité de la coopération des acteurs, quatre objectifs devront se traduire de manière opérationnelle :

- identifier et mobiliser les acteurs concernés ;
- réduire l'usage des matières non renouvelables et se préoccuper d'améliorer leur durabilité ;
- développer les activités dans une démarche de service, permettant notamment de créer des emplois locaux pérennes ;
- réduire les inégalités sociales d'accès aux services proposés.

Or, dépasser les contradictions et les limites de l'action, évoluer vers un nouveau modèle de développement économique implique de bénéficier d'un terreau d'acteurs capables de s'engager ensemble, d'être attentifs aux innovations sociétales qui émergent sur le plan local, de se préoccuper des usages et des modes de vie pour élaborer, construire des réponses pertinentes et désirées, d'articuler les différents champs d'action (santé publique, transport, précarité énergétique, etc.) comme les différentes échelles d'action, en dépassant les découpages sectoriels et administratifs.

Pour les collectivités, cela suppose d'assembler un ensemble de conditions ou d'ingrédients :

- tout d'abord, apporter un soin particulier à l'agencement des acteurs et aux effets de complémentarité de leurs compétences ;
- installer, ensuite, une dynamique de coopération entre services, entre acteurs, en instituant des dispositifs réflexifs fondés sur des retours d'expérience et destinés à reconnaître l'engagement et le travail réel de chacun. Ces dispositifs permettent de promouvoir la capacité de chacun à tenir compte dans ses arbitrages des contraintes des autres ;

- mettre en place un pilotage des projets qui ne soit pas centré exclusivement sur les résultats mais qui se préoccupe, à partir de l'organisation et de l'animation des retours d'expérience, de la pertinence et du développement des ressources engagées (la trajectoire initiée épouse-t-elle ses promoteurs ou au contraire renforce-t-elle leurs capacités d'agir?).

En définitive, les collectivités sont amenées à faire largement évoluer leur mode d'organisation et leurs méthodes de management en accordant une attention particulière aux moyens mis à disposition des acteurs afin de leur permettre d'évaluer leur action dans le temps, de conforter leur dynamique de professionnalisation, de disposer d'études prospectives ciblées sur le désirable et une vision des possibles. Ces dépenses représentent de véritables investissements d'ordre immatériel même si, le plus souvent, ces derniers sont comptabilisés comme des dépenses de fonctionnement.

Les collectivités territoriales ont besoin également de renouveler leur rapport aux entreprises et d'avoir une compréhension systémique des enjeux que l'entreprise est amenée à assumer lorsqu'elle cherche à s'inscrire dans une trajectoire de développement durable. Car au-delà de leur responsabilité sociale et environnementale, voire au-delà de leur responsabilité territoriale, les entreprises qui s'engagent dans le développement durable sont amenées à faire évoluer l'ensemble de leur modèle économique. Ce dernier ne relève pas uniquement de la façon dont elles « font des affaires » au sens de la façon dont elles contractualisent leurs dépenses d'un côté, leur revenu de l'autre. Ce dernier ne relève pas uniquement de leur mode d'innovation en ressources propres. Il relève d'un ensemble de six dimensions qui font système (voir encadré). C'est au regard de cet ensemble de dimensions de l'entreprise que la collectivité est interpellée. Le référentiel de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération permet de donner un contenu précis à ces relations.

### **Vers une nouvelle approche du modèle économique d'entreprise**

Pour les entreprises, le nouveau modèle économique « serviciel » en cohérence avec la prise en compte des enjeux de développement durable peut se décrire à partir de six dimensions :

1. une « proposition de valeur servicielle », au sens d'une proposition qui s'attelle à répondre à des critères d'usage des biens (en quoi l'usage du bien rend-il

service aux utilisateurs, aux territoires ?) et des critères d'effets utiles des services (en quoi les services sont-ils accessibles ? En quoi ont-ils des effets utiles directs et indirects ?). La pertinence de la proposition de valeur servicielle s'élabore en lien avec les usagers et les territoires afin d'intégrer les exigences de durabilité ; 2. une « configuration productive réflexive » au sens d'une organisation qui se préoccupe tant de la coordination de l'usage des ressources matérielles et immatérielles dans la production directe, que du développement des ressource-simmatérielles dans des espaces alimentés par des retours d'expérience (compétence, pertinence des agencements d'acteurs, confiance, santé) ; 3. des formes renouvelées de relations inter-entreprises qui permettent de sortir de la logique de « chaîne de valeur », généralement globalisée et financiarisée pour promouvoir des logiques d'encastrement de la valeur à partir des principes de proximité et d'écosystèmes coopératifs territorialisés ; 4. un « modèle d'affaires pérenne », c'est-à-dire « de revenu de moyen et long termes » fondé sur des conventions de moyen et long termes passées avec les différents types de bénéficiaires, directs et indirects, reconnaissant, sur le plan monétaire, la valeur produite ; 5. un mode d'accumulation et de répartition de la valeur monétaire et non monétaire fondé sur des conventions engageant les parties prenantes impliquées, permettant d'établir des accords de moyen et long termes sur les enjeux de répartition relevant de trois niveaux : entre efforts destinés à la progression de l'accessibilité et évolution des coûts; entre dépenses d'investissements et revenus distribués; entre acteurs engageant leur activité et ceux engageant des fonds propres ; 6. Un mode de gouvernance fondé sur un mode de « management coopératif » et des dispositifs réflexifs fondant la reconnaissance des engagements dans le travail et l'évaluation de la pertinence de la coopération.

## II. LE RÉFÉRENTIEL DE L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE LA COOPÉRATION

Selon l'ADEME :

L'économie de la fonctionnalité consiste à fournir aux entreprises, individus ou territoires, des solutions intégrées de services et de biens reposant sur la vente d'une performance d'usage ou d'un usage et non sur la simple vente de biens. Ces solutions doivent permettre une moindre consommation des ressources naturelles dans une perspective d'économie circulaire, un accroissement du bien-être des personnes et un développement économique.

L'agence distingue deux principales approches de l'économie de la fonctionnalité : d'une part, la logique « cycle de vie » centrée sur l'optimisation de la gestion de la matière sur l'ensemble du cycle de vie des biens ; d'autre part, la logique servicielle qui renvoie au référentiel de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, dont les principales caractéristiques sont exposées ci-dessous.

Il ne s'agit plus seulement de vendre un bien *ou* un service conçu comme un quasi bien, mais de s'intéresser aux *effets utiles* de leur association ou de leur intégration. C'est en appréhendant la *solution* que représentent l'association et l'intégration de biens et de services qu'il est possible de prendre en compte un périmètre d'enjeux élargi dans l'habitat, l'alimentation, la santé, la mobilité... C'est cette capacité d'envisager un saut systémique dans les approches économiques des entreprises qu'il est possible de rejoindre les enjeux du développement durable.

Par exemple, le maraîcher bio peut s'engager dans une dynamique de « bien-vivre alimentaire » s'il ne se contente pas de produire des biens bio, mais s'il en construit une offre plus large intégrant, au-delà des aliments issus du maraîchage, des services de formation et de conseil aux modes de cuisine bio, en ouvrant des ateliers de cuisine « fait maison », en associant ses activités aux effets de santé des régimes alimentaires intégrant le bio... Sur la base d'une telle dynamique, il lui est possible de ne plus contractualiser des ventes fondées sur des volumes de produits, mais d'envisager des abonnements qui engagent ses bénéficiaires dans des formes de coopération de moyen et long termes avec lui. Les conventions reposent alors sur une évaluation des *performances d'usage et d'effets utiles des solutions* proposées par le maraîcher, plutôt les maraîchers. En effet, cette dynamique conduit à faire émerger des écosystèmes coopératifs où les maraîchers coopèrent à plusieurs entre eux et avec d'autres acteurs aux compétences complémentaires relevant des enjeux de la nutrition, de la formation, de la logistique...

### L'EFC : une nouvelle dynamique d'innovation ne se limitant pas aux biens ou services

L'élaboration de solutions intégrées passe souvent par l'émergence de nouvelles coopérations stables entre acteurs qui se traduisent par la mise en place d'écosystèmes coopératifs territorialisés s'appuyant sur un système de gouvernance partagée dont la pertinence et la légitimité se construisent dans l'action prolongée. Bâtir son modèle sur la « performance d'usage » et la performance des effets utiles de service,

afin d'autoriser le découplage entre la création de valeur (potentiellement génératrice de revenus) et le volume des moyens mobilisés (biens et services) permet d'envisager la réduction des ressources matérielles et leur préservation (*si ma solution de bien-vivre alimentaire crée des effets de santé, mes revenus peuvent s'appuyer sur la reconnaissance par les clients de ces effets et non plus sur des volumes d'aliments vendus exprimés en €/kilo*). La dimension immatérielle de la solution passe ainsi au premier plan devant sa dimension matérielle et favorise des « effets ciseaux » (décroissance de l'usage des ressources matérielles non renouvelables) ; croissance de la mobilisation de ressources renouvelables (ex. : l'accompagnement au bien-manger crée en retour un développement de connaissances, de compétences). Mais réfléchir en termes de performance d'usage suppose de bien appréhender les modes de vie et de consommation souhaitables et les modes de production promouvant la qualité de vie au travail.

La recherche des complémentarités des activités et des convergences d'intérêt, la prise en compte des enjeux et des contraintes de chacun, modifient profondément le travail. Notamment le management qui, pour favoriser les dynamiques de coopération, doit faciliter le développement des ressources immatérielles (la confiance, les compétences, la capacité à concevoir des organisations pertinentes, l'engagement dans le travail) au moyen d'investissements immatériels (professionnalisation, retours d'expérience...).

Une dimension complémentaire de l'EFC consiste à innover en cherchant à prendre en charge certaines *externalités* négatives ou positives. Les « externalités » sont des effets non intentionnels, positifs ou négatifs, de l'activité d'une entreprise sur l'environnement écologique, social et économique du territoire. Mieux les prendre en charge par une innovation servicielle qui permet de les internaliser dans l'activité de l'entreprise ou de l'écosystème coopératif représente un nouveau levier de développement. Cela relève d'un *processus d'internalisation des externalités*, dans la mesure où cette fois l'action de l'entreprise ou de l'écosystème coopératif est volontaire.

En définitive, une telle dynamique peut se généraliser à tout type d'activité et se traduire par des évolutions telles que s'intéresser à accroître la sécurité des personnes au travail et pas seulement vendre ou louer des échafaudages ; gérer l'intermodalité de modes de transport et l'accessibilité aux services de proximité, au-delà de la fourniture de simple Abribus ; se préoccuper du bien-vivre alimentaire localement en partant d'une production maraîchère bio... L'économie de la

fonctionnalité et de la coopération (EFC) invite, donc, à bâtir une offre de valeur servicielle sur un *périmètre d'enjeux élargi*, en s'inscrivant dans une dynamique territoriale.

### Des trajectoires qui peuvent être différentes et se compléter

Cette dynamique EFC peut relever de deux trajectoires complémentaires, dont l'origine n'est pas identique. La première prendra son origine à partir d'interrogations associées à la performance d'usage des biens et des services ; la seconde à partir d'interrogations relevant d'enjeux de développement territoriaux ; les deux trajectoires ayant tendance à se compléter et à s'articuler dans le temps.

Dans la première trajectoire, l'acteur moteur est l'entreprise. Cette dernière ne cherche plus à vendre un nombre croissant de biens ou de services conçus comme des quasi biens, mais des solutions intégrées rémunérées selon les résultats directs et indirects qu'elles procurent. Cette approche servicielle permet d'envisager autrement, d'une part le développement de l'entreprise, d'autre part le cycle de vie des équipements, puisqu'en restant la propriété de l'entreprise et en devenant le support du service, ils ne s'inscrivent plus dans une logique d'obsolescence programmée. Par exemple, passer de la vente d'une centrale à air comprimé (vente d'un bien d'équipement) à la vente d'une performance d'usage de la centrale conduit à mettre la centrale à disposition du client, comme un support d'un service de fourniture et d'optimisation de l'utilisation de l'air comprimé et de récupération de la chaleur générée. Le fournisseur et son client ont intérêt à coopérer afin de réduire l'usage des moyens (avoir une centrale robuste, réduire les consommations), tout en augmentant la valeur servicielle de l'offre (ex. : de la maintenance prédictive qui évite les pannes donc les arrêts de production). Ici, le contrat peut prévoir que le gain généré par une optimisation des consommations est partagé entre les deux parties.

Dans la seconde trajectoire, la dynamique de l'EFC se fonde sur la réalisation de solutions directement destinées à répondre à des enjeux repérés sur un plan territorial : écologiques, sociaux, sociétaux et économiques. Des acteurs issus de la société civile en coopération plus ou moins étroite avec des collectivités territoriales sont généralement à l'origine de ces démarches. Cela peut concerner la rénovation des logements, la transition énergétique, le bien-vivre alimentaire, la mobilité, la façon d'habiter le quartier et ses logements, la prévention des déchets, etc. Autant d'entrées pour lesquelles l'économie de la fonctionnalité et de la coopération peut faire ressource.

### III. ARTICULER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE TERRITORIAL : TROIS ÉTAPES CLEFS

Reste maintenant à brosser les étapes clefs nécessaires à l'émergence puis à la consolidation de ces écosystèmes coopératifs territorialisés dédiés à un enjeu de développement durable.

#### **Première étape : qualifier les enjeux et repérer les acteurs**

Le premier temps consiste à appréhender, dans leurs multiples dimensions, les enjeux auxquels est confronté le territoire. Ces dimensions ne coïncident généralement pas avec l'organisation « en silos » des organisations mais s'appréhendent dans un nouveau périmètre. Cette mise en mouvement permet de repérer un ensemble d'acteurs qui, bien qu'issus de secteurs d'activités différents, seraient prêts à coopérer autour d'un enjeu repéré sur un plan territorial : mobilité durable, bien-vivre alimentaire, prévention des déchets...

#### **Deuxième étape : faire émerger les contours d'une solution intégrée**

La seconde phase est consacrée, par les acteurs, publics ou privés, au partage d'expérience en cherchant à répondre à un ensemble de questions : comment expliquer la situation actuelle ? Quels sont les usages en cours sur le territoire ? Les besoins ? Quelles sont les limites à l'action de chacun ? Qui pourrait être intéressé à construire une nouvelle réponse ? Comment être plus pertinents ensemble ?

Cette étape est un moyen de sortir de la standardisation des offres pour prendre en compte les spécificités des situations personnelles et des territoires, repérer des effets d'externalités à développer (externalités positives) ou prendre en charge (externalités négatives). De ces échanges émergent les conditions à réunir pour obtenir une performance d'usage, les différentes composantes de la solution, les enjeux de la coopération, les effets d'externalité. Les contours de l'écosystème se dessinent.

#### **Troisième étape : faire émerger et stabiliser un écosystème coopératif territorialisé**

Pour soutenir l'émergence des écosystèmes coopératifs, il est nécessaire d'accompagner les acteurs afin qu'ils adoptent de nouvelles formes de travail : qualitatives et coopératives. Autres éléments clefs : la reconnaissance de l'engagement de chacun, la valorisation (monétaire ou

non) des actions et la répartition de la valeur créée. Un cadre juridique et des modalités de gouvernance cohérents sont indispensables pour favoriser un climat de confiance réciproque et le plaisir de participer à une démarche collective porteuse de sens.

De façon plus précise, concernant le *travail réel*, l'enjeu est de piloter par le développement des ressources immatérielles et la reconnaissance du travail réel des acteurs.

La *coopération* s'appuie sur le développement des ressources immatérielles (confiance, compétences, créativité, pertinence de l'organisation) et la reconnaissance du « travail réel » des acteurs. Le renforcement de l'écosystème coopératif nécessite des investissements immatériels – formation, évaluation, dialogue social, retours d'expérience, etc. – qui sont destinés tant à développer ces ressources qu'à reconnaître l'engagement de chacun. Pour cela, le territoire est un cadre et un point d'appui important.

La *pérennité financière* se pilote par la complémentarité des dimensions monétaires et non monétaires de l'engagement. Le projet doit s'appuyer sur différentes formes de contributions des acteurs, apportées sur la base d'engagements réciproques de moyen et long termes. Cela concerne non seulement son financement régulier mais aussi le financement des investissements, notamment immatériels. Cette « ingénierie financière » nécessite de revisiter à la fois la question de la valeur produite, les formes d'évaluation, les modalités de contributions monétaires et non monétaires.

La *cohérence juridique* et la *gouvernance* sont à piloter par la convergence d'intérêts. Il n'est plus question ici d'intérêt purement individuel ni de forme contractuelle bipartite, opposant les parties. C'est la convergence des intérêts qui prime. Le cadre contractuel doit reconnaître l'enjeu de coopération. Sur le plan juridique, la Scic, Société coopérative d'intérêt collectif est particulièrement bien adaptée.

La *résilience collective* est également une visée. L'objectif est de retrouver une confiance en soi collective pour se projeter dans un mode de vie et de travail souhaitable. Là encore, chaque territoire peut être porteur de valeurs, d'imaginaire collectif et d'expériences qui font ressource.

## CONCLUSION

Pour conclure, il faut remarquer que s'engager dans une nouvelle dynamique relevant de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération nécessite de bénéficier d'un milieu innovateur au service de

la promotion et de la mise en œuvre de ce nouveau modèle. Ce milieu innovateur doit être territorialisé. Car le mouvement actuel des acteurs engagés dans l'EFC conduit à souligner l'importance de l'animation de débats publics comme de la possibilité d'organiser des échanges d'expériences. Revenir sur les difficultés rencontrées, notamment dans le travail et la coopération, élaborer collectivement des réponses destinées à les surmonter sont de puissants leviers. Cela permet, également, de partager les imaginaires sur le devenir du territoire tout en les confrontant à l'exigence de l'opérationnel.

## Bibliographie

DU TERTRE C., VUIDEL P. et PASQUELIN B., *Développement durable des territoires : la voie de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération*, ADEME/ATEMIS, janvier 2019, 21 p., <<https://www.ademe.fr/developpement-durable-territoires-voie-leconomie-fonctionnalite-cooperation>>.

VUIDEL P. et PASQUELIN B., *Vers une économie de la fonctionnalité à haute valeur environnementale et sociale en 2050*, ADEME/ATEMIS, juin 2017, 23 p., <<http://www.ademe.fr/vers-economie-fonctionnalite-a-haute-valeur-environnementale-sociale-2050>>

<<https://www.ieefc.eu>>

Le site de l'Institut européen de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Accès à un agenda des initiatives, à la présentation des ateliers animés par l'Institut avec l'appui de l'ADEME, à un centre de ressources sur l'EFC dans lequel se trouvent notamment :

- une note « trajectoire vers l'EFC dans une perspective de développement durable » ;
- des vidéos d'exemples d'entreprises ;
- des vidéos exposant les concepts opérationnels.

<[www.club-economie-fonctionnalite.fr](http://www.club-economie-fonctionnalite.fr)>

Club animé depuis 2007 par ATEMIS. Un accès à une cinquantaine de comptes rendus de séances portant sur les dimensions du modèle économique, sur le lien aux enjeux de développement durable, sur des sphères fonctionnelles (alimenter, habiter, mobilité, transition énergétique, etc.), sur des exemples d'entreprises qui témoignent de leur engagement dans une trajectoire vers l'EFC.

<[www.atemis-lir.com](http://www.atemis-lir.com)>

Le site d'ATEMIS, sur lequel est notamment référencé un ensemble d'articles produits par les intervenants-chercheurs, et qui permet de visionner les cycles de conférences qu'ATEMIS réalise.